



Sumène, le 19 Septembre 2016

À Madame Françoise TROMAS
Chef de service Eau et Inondation
DDTM du Gard 89 rue Weber
CS 52002 30907 NIMES cedex 2

Objet : Avancement du projet de réfection de la STEP de Sumène

Madame,

Suite aux résultats de l'étude comparative du SATAC, que vous trouverez en annexe de ce courrier, le conseil municipal a pu délibérer et faire un choix parmi les différents scénarios proposés dans cette étude, en tenant compte des coûts d'investissement et de fonctionnement et en privilégiant les solutions partiellement ou complètement hors de la zone inondable, ainsi que celles évitant le rejet direct dans le Rieutord.

En fonction de ces critères, le raccordement direct à la STEP de Ganges apparaissait comme le scénario le moins coûteux (scénario N°4). Nous avons rencontré le Maire de Ganges, Mr Fratissier, ainsi que le président de la communauté de communes, Mr Rigaud, pour en discuter et la commission urbanisme de Ganges s'est réunie pour en débattre. Vous trouverez en annexe le compte rendu de cette réunion qui conclut à la non-faisabilité de cette solution, principalement pour des raisons de capacité de la STEP actuelle. De plus, le trajet le plus court proposé par le SATAC traverserait le Rieutord pour rejoindre la STEP. La DDTM de l'Hérault s'opposerait à cette solution puisqu'elle insiste auprès de la commune de Ganges pour sortir une partie de son réseau d'assainissement du lit de la rivière. Au cours de notre débat, nous avons relevés d'autres inconvénients majeurs à savoir :

- Le risque, comme en 1995, qu'une partie de la RD11 soit emportée par le ruissellement en cas de fortes pluies, rompant ainsi la canalisation située sous la chaussée.
- L'incertitude concernant le pourcentage des subventions puisque cette solution relève du transport d'effluents, subventionné à 50%, et non du traitement, subventionné à 70 voire 80%.

Compte tenu de ces éléments qui n'étaient pas connus au moment de l'étude, nous avons écarté cette solution. Nous avons opté pour le scénario 3A qui se classe en deuxième position dans l'ordre croissant des coûts d'investissement et de fonctionnement. Ce projet serait bien situé hors zone inondable et ne rejetterait pas directement dans les eaux de surfaces. Il ne serait pas situé en zone de glissement de terrain mais la zone de moindre pente envisagée pour son implantation est en limite de la zone natura 2000.

La filière choisie pour ce projet, les filtres plantés de roseaux, s'intègre le mieux dans le paysage. De plus, elle est parfaitement silencieuse si l'on utilise la pente du terrain pour profiter de l'écoulement gravitaire entre les bassins. Ces caractéristiques devraient limiter fortement l'impact sur les espèces protégées. Un accès serait nécessaire et un des itinéraires possibles pourrait faire double emploi avec une Opération d'Aménagement Programmé que nous avons inscrit au PADD du PLU en cours.

Néanmoins, un relevé topographique, une étude d'implantation et une étude géotechnique sont nécessaires pour valider la faisabilité de ce projet avant de choisir le bureau d'études qui constituera le dossier loi sur l'eau. Nous ne serons donc probablement pas en mesure de vous fournir ce document à la date du 1^{er} Janvier 2017. Nous essaierons néanmoins de tenir les délais les plus courts.

Nous sommes bien conscients qu'avant de démarrer notre future station d'épuration, à l'horizon 2018, nous devons continuer à utiliser un équipement obsolète dont les performances épuratoires ne sont plus satisfaisantes au regard de la réglementation actuelle. Notre précédent bureau d'études avait identifié comme priorité la filière boue à cause de la vétusté des lits de séchage. Mr Moussard, du SATESE, nous a proposé la solution provisoire des géotubes dont vous trouverez en annexe un dossier explicatif. En calant l'opération de vidange de ce géotube avant la période de crue, pensez-vous qu'il serait raisonnable, d'un point de vue gain/risque environnemental, d'installer cet équipement en zone inondable ?

Vous remerciant de bien vouloir prendre cette demande en considération et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, Madame, mes plus respectueuses salutations.

Le maire,
Jérôme MORALI